

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 janvier 2024

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 500000 € : 6 % TTC avec une rémunération forfaitaire minimale de 10000 € TTC.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 500000 € : 4,5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

Société ADN OCCITANIE , SAS au capital de 1200 € - Siège social : 168 Avenue St Exupery 31400 Toulouse - RCS Tous Toulouse n° 984997155 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° 497398 délivrée par Haute Garonne

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES